



MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC ABITIBI

MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

AVIS PUBLICATION

(ARTICLE 451 CM)

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Sandra Boutin, Directrice générale et Greffière-Trésorière de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville :

QUE le conseil a adopté ce 12 Janvier 2026, en séance ordinaire le règlement numéro 142-2025 Pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 142-2025 au bureau de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville sur les heures de bureau et sur le site internet de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville <http://www.ste-gertrude-manneville.org/>

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Sainte-Gertrude-Manneville, 13 Janvier 2026.

Sandra Boutin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Sandra Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville résidant à Ste-Gertrude-Manneville certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés entre 9h et 16h le 13e jour de Janvier 2026. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13e jour de Janvier 2026.

Sandra Boutin
Directrice générale &
Greffière-Trésorière